

**Rapport de la Présidente**

Commission permanente du
vendredi 17 mai 2019

5^{ème} Commission**N° CP-2019-5-5-4****Service instructeur**

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

Action Territorialisée

**CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE 2014-2019
SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS
4ÈME PROGRAMMATION 2019**

Résumé : Il est proposé d'approuver la quatrième programmation pour l'année 2019 des aides à attribuer aux projets structurants inscrits dans les Contrats de Territoire de Vie (CTV) 2014 2019.

Un projet structurant du Sundgau est concerné pour une aide départementale de 34 500 €.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires lors de sa réunion du 26 avril 2019.

La révision des Contrats de Territoire de Vie de deuxième génération (2014-2019) a été adoptée par délibération de l'Assemblée départementale du 23 janvier 2015. Les contrats ont été signés avec les différents partenaires concernés. Ces contrats prévoient une participation départementale totale de 66 744 341 € afin de soutenir les projets structurants retenus dans les différents territoires.

Les autorisations de programmes et les autorisations d'engagement qui découlent de ces contrats ont fait l'objet d'une validation globale par l'Assemblée départementale lors de ses séances du 18 octobre 2013 (délibération n° CG-2013-4-1-1) et du 19 février 2015 (délibération n° CG-2015-2-5-1).

Le montant de l'aide à allouer pour cette quatrième programmation d'un projet structurant au titre de l'exercice 2019 s'élève ainsi à 34 500 € selon les caractéristiques suivantes.

L'aide départementale fera l'objet d'un versement initial de 50 % de son montant étant précisé que le solde sera versé à l'achèvement des travaux, sur présentation des justificatifs nécessaires.

Contrat de Territoire de Vie Sundgau

Ce projet, porté par la commune de MONTREUX-VIEUX, prévoyait initialement l'acquisition de l'ancienne supérette au centre du village et l'aménagement de deux cellules commerciales, dont un espace multiservices. La demande effectivement transmise par la commune ne concerne que l'acquisition de l'ancienne supérette.

Projet initial :	22-3 Acquisition de l'ancienne supérette au centre du village et aménagement de deux cellules commerciales, dont un espace multiservices
Projet présenté :	22-3 Acquisition de l'ancienne supérette au centre du village
Maître d'ouvrage :	MONTREUX-VIEUX
Localisation :	MONTREUX-VIEUX
Numéro d'opération :	CTV01992
Montant du projet initial:	320 865 € HT
Montant subventionnable présenté :	115 000 € HT
Taux :	30 %
Subvention :	34 500 €
Imputation budgétaire :	Programme K215, imputation 204-74-204142-35921-006 AP2015

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- ❖ d'approuver cette quatrième programmation 2019 des projets structurants inscrits dans les Contrats de Territoire de Vie 2014-2019,
- ❖ de prendre acte que le projet 22-3 « Acquisition de l'ancienne supérette au centre du village et aménagement de deux cellules commerciales, dont un espace multiservices » porté par la commune de Montreux-Vieux ne concerne que l'acquisition de l'ancienne supérette au centre du village,
- ❖ d'accorder la subvention afférente pour un montant total de 34 500 € telle que détaillée dans le présent rapport. L'aide départementale fera l'objet d'un versement initial de 50 % de son montant étant précisé que le solde sera versé à l'achèvement des travaux, sur présentation des justificatifs nécessaires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT